

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 décembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN
Secrétaire : Mme Mélanie BALSON
Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Najoua BELHADEF - M. Marien LOVICH I - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

OBJET DE LA DELIBERATION

Contrat Enfance Jeunesse conclu entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or – Années 2018 à 2021 – Evolution – Avenant N°1

Mme Bataille, au nom de la commission de la éducation, petite enfance, sports et jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été conclu entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or pour la période 2018-2021.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Il permet la perception d'une subvention appelée « prestation de service jeunesse » pour les actions inscrites dans le schéma de développement.

Plusieurs modifications dans le fonctionnement des structures d'accueil du jeune enfant et d'accueil collectif de mineurs sont intervenus depuis le début de ce Contrat Enfance Jeunesse.

Afin de prendre en compte ces évolutions il est proposé une actualisation du contrat dans ces deux volets « enfance » et « jeunesse » par un avenant n° 1.

Cet avenant concernera les années 2020 et 2021. Les ajustements proposés sont les suivants :

Volet Enfance :

- Valorisation, à titre dérogatoire et exceptionnel, des structures suivantes :

- EAJE Balzac - Ville
- EAJE Bourroches - Ville
- MC La Colombière - LLPE
- MC Jean-Jaurès - LLPE
- EAJE des Grésilles Trottinette et galipette PEP CBFC

Volet Jeunesse :

- valorisation de l'ACM des Grésilles – PEP CBFC.

Cette reprise de places occasionnera une participation supplémentaire de la CAF à la ville d'un montant estimé à 145 000 €. Parallèlement, la CAF versera une participation au PEP CBFC d'un montant évalué à 200 000 €.

Ces montants seront ajustés au regard des justificatifs produits par chaque gestionnaire au premier semestre de l'année N+1.

Je vous demanderai Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – approuver le projet d'avenant n°1 à la convention de financement conclue entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or annexé au rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 – m'autoriser à signer l'avenant définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 58

Ne participe pas au vote : 1